

STAGE

SNES-FSU
Académie de Lille

VOIE TECHNOLOGIQUE ET BTS



2 mardi
avril 2024
9h - 17h

HÉNIN-BEAUMONT

Lycée Darchicourt
211 Rue René Cassin

Depuis de nombreuses années, la voie technologique est fragilisée au sein du lycée, entre une voie professionnelle qui a vu ses effectifs fortement augmenter après le passage au bac pro 3 ans et la voie générale qui continue de rester attractive. C'est dans ce contexte que la réforme Blanquer est apparue brouillant encore davantage les spécificités de la voie technologique. Les conséquences sont assez catastrophiques en termes d'effectifs et de perte de sens chez les enseignants. Concernant les STS, la réforme de la formation professionnelle a fait exploser la création d'officines privées surfant sur la politique du gouvernement de subventionnement à 100 % des contrats d'apprentis. Les conséquences sont dramatiques pour la formation initiale sous statut scolaire post-bac notamment en STS où les effectifs ont fondu ces trois dernières années dans l'ensemble de nos BTS mettant parfois en péril l'existence de ces formations.

Au programme :

1. Actualités nationale et académique
2. Évolution de la carte des formations académique en voie technologique et en BTS
3. Spécificités du calcul des dotations en voie technologique et en BTS et problématique des effectifs
4. Conséquences de la réforme Blanquer sur les effectifs de la voie technologique
5. Conséquences de la réforme Blanquer sur l'évaluation et sur les épreuves certificatives
6. Evolutions de l'évaluation en BTS (CCF, épreuves ponctuelles, session de rattrapage)
7. La réforme de la voie professionnelle : conséquences pour les STS
8. Apprentissage, mixité des parcours et des publics en BTS
9. Poursuite d'études post-bac technologiques

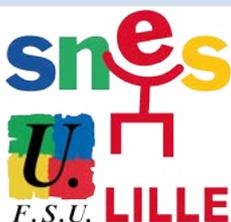
Le congé pour formation syndicale est ouvert à tous les personnels, titulaires et non-titulaires, adhérent.es ou pas (même si le SNES-FSU ne prend en charge les frais de déplacements que pour ses adhérents).

L'autorisation d'absence est de droit, sur le temps de service et sans rattrapage des cours.

N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement !

Pour participer à ces stages : il faut vous inscrire auprès du SNES (voir ci-dessous).

La demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de votre établissement au plus tard 1 mois avant la date du stage ([modèle sur le site](#)).



📧 lille.snes.edu / Rubrique : Stages syndicaux
📧 s3lil@snes.edu
☎ 03.20.06.77.41



Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022

ENGAGÉ-ES **POUR**
LES PERSONNELS
ET LES ÉLÈVES